



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE DE RENNES
40, rue du Bignon
Forum de la Rocade
B.P. 91467
35514 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX
Tél. 02 99 26 02 50
Fax 02 99 26 86 38

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF D'ILLE ET VILAINE

MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS

13b AVENUE DE CUCILLE
35065 RENNES CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

**COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET
SPORTIF D'ILLE ET VILAINE**
Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CDOS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

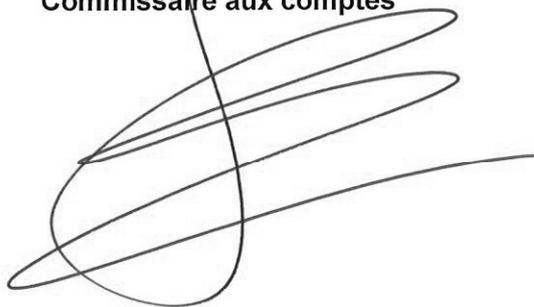
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

FAIT A CESSON SEVIGNE LE 19 FEVRIER 2024

**SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT**
Société de commissaires aux comptes

François BEYOT
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit				83	83	100.00
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	132 645	82 944	49 701	66 119	16 418	24.83	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	1 011		1 011		1 011		
Total I	133 656	82 944	50 712	66 201	15 489	23.40	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	67 424	760	66 664	68 738	2 075	3.02
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	16 173		16 173	18 459	2 286	12.39
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	462 256		462 256	594 508	132 252	22.25
Charges constatées d'avance (2)	5 452		5 452		5 452		
Total II	551 305	760	550 545	681 706	131 161	19.24	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	684 961	83 704	601 257	747 907	146 651	19.61	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires		21 459		21 459		
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles		165 224		165 224		
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau		252 513		301 828	49 316	16.34	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		142 303		49 316	92 988	188.56	
Situation nette (sous total)		296 893		439 196	142 303	32.40	
Fonds propres consommptibles							
Subventions d'investissement		16 833		16 833			
Provisions réglementées							
Total I		313 726		456 029	142 303	31.20	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		25 276		29 002	3 726	12.85
Total II		25 276		29 002	3 726	12.85	
PROVISIONS	Provisions pour risques		76 771		76 771		
	Provisions pour charges		49 542		53 486	3 944	7.37
	Total III		126 314		130 258	3 944	3.03
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		32 350		2 109	30 241	NS
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		75 971		74 643	1 328	1.78
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				24 596	24 596	100.00
	Autres dettes		21 121		31 271	10 150	32.46
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance		6 500			6 500	
Total IV		135 941		132 618	3 323	2.51	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		601 257		747 907	146 651	19.61	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	18 165		17 127		1 038	6.06
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	1 226				1 226	
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	294 795		286 423		8 372	2.92
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	180 290		206 221		25 931	12.57
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	43 795		16 583		27 211	164.09
Utilisations des fonds dédiés	6 046		39 719		33 673	84.78
Autres produits	2 487				2 487	
Total I	546 804		566 073		19 269	3.40
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			2 591		2 591	100.00
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	127 119		114 043		13 076	11.47
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	23 199		20 017		3 182	15.90
Salaires et traitements	395 885		350 576		45 310	12.92
Charges sociales	123 348		103 770		19 578	18.87
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 637		14 815		3 822	25.80
Dotations aux provisions	760		8 778		8 018	91.34
Reports en fonds dédiés	2 320		772		1 548	200.63
Autres charges	8 268		215		8 053	NS
Total II	699 536		615 577		83 959	13.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	152 732		49 504		103 228	208.53

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation				3 105	3 105	100.00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	6 931				6 931	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	6 931		3 105		3 825	123.19
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	6 931		3 105		3 825	123.19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	145 802		46 399		99 403	214.24
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				1 917	1 917	100.00
Sur opérations en capital	4 000			3 212	788	24.52
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	4 000		5 129		1 129	22.02
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				4 379	4 379	100.00
Sur opérations en capital		5		3 176	3 171	99.86
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI		5	7 555		7 551	99.94
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	3 995		2 426		6 421	264.71
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	497		491		6	1.22
Total des produits (I+III+V)	557 734		574 308		16 573	2.89
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	700 038		623 623		76 414	12.25
5. EXCEDENT OU DEFICIT	142 303		49 316		92 988	188.56

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	13 018		11 624		1 394	11.99
Prestations en nature	19 050		16 702		2 348	14.06
Bénévolat						
TOTAL	32 068		28 326		3 742	13.21
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens			16 702		2 348	14.06
Prestations en nature						
Personnel bénévole	13 018		11 624		1 394	11.99
TOTAL	32 068		28 326		3 742	13.21

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 601 256.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 546 803.82 Euros et dégagant un déficit de 142 303.37- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association compte 61 adhérents comité & 275 adhérents au service Salaire Emploi cette année (valable pour l'année civile).

Il a été consommé 6 K€ sur les subventions 2022 portées en Fonds dédiées pour 29 K€.

Il est porté 2.3 K€ de subventions 2023 non consommées sur l'exercice en Fonds Dédiés.

La directrice de la structure est en arrêt depuis novembre 2023.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

En tant qu'organe déconcentré, le CDOS a pour objet de représenter le CNOSF dans son ressort territorial. A ce titre, il veille à :

1. Propager les principes fondamentaux de l'Olympisme définis par Pierre de Coubertin et énoncés dans la Charte Olympique, notamment en agissant contre toute forme de discrimination et de violence dans le sport et contre l'usage de substances ou de procédés interdits par le CIO, les fédérations internationales (" FI ") et autres autorités nationales ou internationales, en contribuant à la diffusion de l'Olympisme dans les programmes de formation et d'enseignement
2. Participer aux actions en faveur d'une plus grande mixité sociale, de la promotion des femmes dans le sport, ainsi que prendre en compte de manière responsable les problèmes d'environnement et de développement durable
3. Développer, promouvoir et protéger le Mouvement Olympique de son ressort territorial, conformément à la Charte Olympique et d'assurer le respect des dispositions de celle-ci par ses membres et par tous ceux, personnes morales ou physiques, qui, plus généralement, relèvent de son autorité à quelque titre que ce soit
4. Alerter le CNOSF sur toute utilisation des propriétés Olympiques au sens des dispositions de la Charte Olympique notamment du symbole Olympique, des termes " Olympique ", " Olympiade ", " Jeux Olympiques ", de son acronyme " JO ", et de leurs traductions
5. Oeuvrer, conformément aux principes définis par la Charte Olympique, pour maintenir à l'échelle de son territoire, des relations d'harmonie et de coopération avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités publiques et toute organisation pouvant contribuer au développement du sport mais aussi à la préservation des principes fondamentaux et des valeurs de l'Olympisme.

Au surplus, conformément à la " feuille de route " transmise par le CNOSF en début de chaque Olympiade et dans le respect de la répartition cohérente des interventions de chaque organe déconcentré du CNOSF à l'échelle d'un même territoire régional telle que formalisée à travers le " Plan Sport et Territoire " (PST), le CDOS a pour mission :

1. De promouvoir l'unité du mouvement sportif dont les composantes sont les associations membres des comités départementaux des fédérations membres du CNOSF ainsi que leurs licenciés et autres pratiquants, de représenter le mouvement sportif, notamment dans les instances dont l'objet est de contribuer directement ou indirectement au développement du sport ou à la mise en oeuvre des fonctions sociales et sociétales qui lui sont reconnues
2. D'entreprendre, au nom des comités départementaux des fédérations dans les territoires ou avec eux et dans le respect de leurs prérogatives, toute activité d'intérêt commun de nature à encourager et assurer le développement de la pratique de tous les

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

sports et de manière générale, de contribuer aux actions éducatives par le sport, d'engager des actions, notamment dans le domaine de la promotion et du suivi des sportifs, et au plan social, de la formation initiale et continue des dirigeants, cadres et techniciens, arbitres, ou encore dans celui de la recherche, de la prospective, de l'innovation et de l'information

3. De représenter le mouvement sportif et de défendre ses intérêts dans tous les domaines le concernant directement ou indirectement et de développer son apport sociétal, mais aussi social, économique et culturel, au bénéfice du rayonnement du département

4. De contribuer à assurer la transversalité des missions d'intérêt général du sport, en réunissant tous les acteurs dans une démarche de complémentarité des actions basées sur des valeurs partagées, de mettre ainsi le sport au service du département et de favoriser l'accès aux activités physiques et sportives de tous et à tous les âges de la vie, dans les associations et clubs fédéraux

5. De participer à la prévention du dopage et d'agir, conformément aux dispositions du Code du sport et du Code mondial antidopage, contre l'usage des substances ou procédés interdits par le CIO, l'Agence mondiale antidopage, les fédérations internationales et les dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur

6. De valoriser et développer l'apport sociétal et économique des actions du Comité Départemental Olympique et Sportif, des fédérations sportives et des organisations issues du mouvement sportif, au bénéfice du département

7. De développer après accord express du CNOSF, le rayonnement international de la France au travers de ses actions et de ses missions.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif d'Ille et Vilaine s'interdit toute appartenance d'ordre politique et religieux.

TRANSACTIONS NON COURANTES

Prise en charge par l'association, des frais de déplacement des membres du Conseil d'Administration et des salariés pour 10.5 K€ sur l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	234		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 270		1 364
Installations générales agencements aménagements divers	29 216		
Matériel de transport	27 605		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	62 412		778
TOTAL	130 503		2 141
Prêts, autres immobilisations financières			1 011
TOTAL			1 011
TOTAL GENERAL	130 737		3 153

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		234		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 634	12 634
Installations générales agencements aménagements divers			29 216	29 216
Matériel de transport			27 605	27 605
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			63 190	63 190
TOTAL			132 645	132 645
Prêts, autres immobilisations financières			1 011	1 011
TOTAL			1 011	1 011
TOTAL GENERAL		234	133 656	133 656

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	151	78	229	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 083	3 542		5 625
Installations générales agencements aménagements divers	27 263	1 185		28 448
Matériel de transport	4 401	5 521		9 922
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 637	8 311		38 949
TOTAL	64 385	18 559		82 944
TOTAL GENERAL	64 536	18 637	229	82 944

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	78				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 542				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 185				
Matériel de transport	5 521				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 311				
TOTAL	18 559				
TOTAL GENERAL	18 637				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	21 459				21 459
Réserves	165 224				165 224
Report à nouveau	301 828	49 316-		0-	252 513
Excédent ou déficit de l'exercice	49 316-	49 316	142 304-		142 303-
Situation nette	439 196				296 893
Subventions d'investissement	16 833		4 000	4 000	16 833
TOTAL I	456 029		138 304+	4 000	313 726

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	29 002	2 320	6 046			25 276	25 276
ANIM. EN MILIEU CARCERAL	2 790		1 000			1 790	1 790
PROJET IMPACT/SPORT SANT	10 086					10 086	10 086
TERRE DE JEUX	16 126		5 046			11 080	11 080
ARS ICAPS		2 320				2 320	2 320
TOTAL	29 002	2 320	6 046			25 276	25 276

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 011	1 011	
Clients douteux ou litigieux	760	760	
Autres créances clients	66 664	66 664	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105	105	
Débiteurs divers	15 263	15 263	
Charges constatées d'avance	5 452	5 452	
TOTAL	89 255	89 255	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	32 350	32 350		
Personnel et comptes rattachés	27 495	27 495		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 358	32 358		
Impôts sur les bénéfices	497	497		
Autres impôts taxes et assimilés	15 621	15 621		
Autres dettes	21 121	21 121		
Produits constatés d'avance	6 500	6 500		
TOTAL	135 941	135 941		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 8 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	15 241
Total	15 241

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 213
Dettes fiscales et sociales	38 155
Autres dettes	5 000
Total	67 368

Subventions d'équipement

Il y a pour 4 K€ de QP de subvention portée au résultat 2023, issue de la subvention d'investissement 2022 pour le mur connecté.

Une nouvelle subvention de 4 K€ a été reçue en 2023 pour le projet ARS ICAPS, mais n'a pas fait l'objet d'une QP virée au compte de résultat (achats prévus en 2024).

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Les dirigeants de l'association sont bénévoles, il n'y a donc pas de rémunération à porter à votre connaissance.

Valorisation des contributions volontaires

Les temps de présence aux instances officielles (conseil d'administration, bureau,...) ainsi que les autres contributions bénévoles (animations, activités, événements...) qui nous ont été communiqués ont été évalués à 1 130 heures.

En tenant compte d'une valorisation indiquée par l'association à 11.52 euros (SMIC horaire au 01/01/2023 hors charges patronales), cela représente un montant valorisé de 13 018 euros.

Le Conseil Régional d'Ille & Vilaine met à disposition gratuitement des bureaux pour une surface de 169.35 m² ainsi qu'une cave de 13.71 m², le loyer annuel 2023 est estimé à 19 050 euros.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 592 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 5 592 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euro

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Cet engagement est provisionné pour un montant de 49 542 euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Pour l'ensemble des salariés		49 542
Engagement total		49 542

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible : 1% constant
- taux d'actualisation : 3.17%
- table mortalité : TV 88/90
- taux de charges sociales & fiscales : 50% pour les cadres et non cadres